

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2015**



Le vingt-cinq novembre deux mille quinze, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le dix-huit novembre deux mille quinze, se sont réunis au siège de Valor3e, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET, Président, Cédric VAN VOOREN, Vice-Président, Jacques RETHORE, Vice-Président, Gérard ESNAULT, Vice-Président, Denis SOURICE, Pierre MALINGE, membres du Bureau, Jean-René FONTENEAU et Paul CORBET, Madame Danielle ALLAIN, Messieurs Philippe BRETAUDEAU et Fabrice CUCHOT, Madame Danièle GADAIS, Monsieur Jean TEURNIER.

Etaient excusés : Messieurs Maurice DILE, Serge GUINAUDEAU, Roland OUVRARD, Christian BERNARD, Jacques LUCAS et Joël BARAUD.

Etaient absents : Monsieur Jean-Paul BRIGEON, Madame Mireille DALAINE

Monsieur Cédric VAN VOOREN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Roland OUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Jacky BOURGET pour voter en son nom.

Le quorum (13 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 3 juin est soumis à approbation.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité (14 voix pour), d'approuver celui-ci.

2 - ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 4 juin 2014, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation. Depuis la séance précédente, le Président a pris les décisions suivantes au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2015/01 portant l'acceptation de l'offre technique proposée par la Société ABA pour un montant total de 13 948,00 € HT en vue de l'installation d'un tambour magnétique à l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges ;
- Décision n°2015/02 rapportant la décision n°2015/01 et validant l'offre technique modifiée proposée par la Société ABA pour un montant total de 18 228,25 € HT qui a pour objet de prendre en compte les modifications techniques demandées pour renforcer la solidité des pièces ;

Suite à la question de Madame ALLAIN, Monsieur le Président précise qu'actuellement les lots de composts respectent systématiquement les normes.

Cependant ce nouvel équipement a pour objet de diminuer la présence des éléments traces métalliques et d'augmenter la récupération des métaux ferreux qui sont ensuite valorisés et non plus enfouis.

- Décision n°2015/03 portant attribution du marché n°2015/04 concernant les travaux d'aménagement d'une salle à l'usine de Bourgneuf-en-Mauges selon les lots suivants :
 - o Lot n°1 *Démolition, Gros-Œuvre* : Société MORINIERE FRERES pour un montant de 9 032,67 € HT ;
 - o Lot n°2 *Métallerie* : Société METALLERIE MANCEAU pour un montant de 8 869,75 € HT ;
 - o Lot n°3 *Menuiseries extérieures et intérieures* : Société PAVAGEAU PASTRE pour un montant de 4 450,71 € HT ;
 - o Lot n°4 *Cloisons Isothermes* : Société VSA AMENAGEMENT pour un montant de 8 251,09 € HT ;

- Lot n°5 *Cloisons sèches* : Société PBC pour un montant de 7 318,94 € HT ;
- Lot n°6 *Plafonds suspendus-Isolation* : Société TREMOLO pour un montant de 1 123,63 € HT ;
- Lot n°7 : *Sols souples-Peintures* : Société NORBERT PAILLAT pour un montant de 3 530,40 € HT ;
- Lot n°8 : *Electricité-Ventilation* : Société EURL OLIVIER DIXNEUF pour un montant de 8 067,19 € HT.

Monsieur le Président précise que les entreprises attributaires sont dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue. Il est à noter que l'entreprise retenue pour le lot n°1 a été remplacée juste avant la notification des offres car elle a été liquidée entre temps.

3 - ADMINISTRATION GENERALE - ETUDE PROSPECTIVE « TERRITOIRE ET COMPETENCE » DE VALOR3E

Depuis le début des années 2010, le mouvement intercommunal est en perpétuelle recomposition sous l'impulsion législative.

En 2016, une nouvelle carte départementale de la coopération intercommunale sera validée par les préfets.

Celle en préparation dans le Maine-et-Loire révèle la très forte volonté de rationaliser l'échelon intercommunal en passant de 30 structures à 9 intercommunalités.

Concernant le département de Loire-Atlantique, le projet présenté par les services préfectoraux est plus concis avec la disparition programmée de 5 communautés de communes.

S'il n'est nullement fait état des syndicats en matière de collecte et de traitement des déchets, il est possible d'imaginer que cette rationalisation intercommunale aura des effets sur les périmètres et les compétences des syndicats. Ces derniers vont devoir eux-aussi réfléchir à leur avenir.

C'est pourquoi, il apparaît important pour le Syndicat Mixte Valor3e d'anticiper toute réforme éventuelle en réfléchissant sereinement à l'avenir des syndicats intervenant en matière de déchets.

Pour cela, le Bureau de Valor3e a validé le principe d'effectuer une étude prospective sur le devenir de Valor3e. Cette étude a pour objet de réfléchir à l'horizon de 2 à 10 ans sur le devenir du syndicat, tant sur la question du périmètre que des compétences à exercer.

Il s'agit ainsi d'identifier les enjeux en termes de représentativité et les impacts financiers potentiels et de répondre aux interrogations en termes de territoire et de compétences.

Considérant l'opportunité de faire une étude prospective sur le devenir de Valor3e,

Monsieur le Président insiste sur le besoin d'anticiper afin de permettre au Comité Syndical et aussi aux collectivités membres de pouvoir réfléchir sereinement sur les évolutions que les services de l'Etat pourraient demander. Il présente, selon lui, les orientations incontournables de réflexion avec la proposition de faire intégrer des nouveaux territoires comme le Pays d'Ancenis ou le territoire Lys-Aubance-Layon, et la révision des statuts pour la prise de nouvelles compétences telles que le tri sélectif avec l'équipement de Saint-Laurent-des-Autels ou le tout-venant de déchetteries pour mettre en place une filière CSR...

Il rappelle qu'à ce jour aucun projet n'est fait, et que cette étude a justement pour objectif de faire un état des lieux, de proposer des pistes de réflexions et d'étudier de manière plus détaillée des scénarii d'évolution.

Pour répondre à la question de Monsieur CUCHOT, Monsieur le Président indique le calendrier prévu. Consultation des bureaux d'études et lancement de l'étude durant le premier trimestre 2016 pour une présentation d'un rapport durant le deuxième trimestre 2016.

L'ensemble du Comité Syndical partage ce choix d'anticipation pour poursuivre le travail tranquillement et demande à avoir une veille particulière sur la future représentativité des territoires, avec le regroupement intercommunal en cours, au sein de Valor3e.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe de faire réaliser une étude prospective sur le devenir de la structure Valor3e,**
- **de mandater le Bureau pour conduire cette étude,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

4 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2015

L'exercice comptable 2015 approchant de son terme, il est devenu nécessaire de procéder à une modification des inscriptions budgétaires. Cette modification a pour objet de réaliser les opérations suivantes :

- Opérations d'ordre budgétaire sur demande de la Trésorerie pour un montant de 6 104 €;
- Remboursement anticipé d'un emprunt en ouvrant 66 000 € de crédits sur le chapitre dépenses d'investissement n°16 ;
- Transfert entre chapitres de la section de dépenses de fonctionnement d'un montant de 9 000 €.

En détail, les écritures budgétaires à réaliser sont :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	c/ 777 : + 6 104 €	c/ 611 : + 6 104 €
		c/ 023 : + 66 000 €
		c/ 6218 : + 9 000 €
		c/ 611 : - 75 000 €
TOTAL	+ 6 104 €	+ 6 104 €
INVESTISSEMENT		
	c/ 1641 : + 6 104 €	c/ 139151 : + 6 104 €
	c/ 021 : + 66 000 €	c/ 1641 : + 66 000 €
TOTAL	+ 72 104 €	+ 72 104 €

Considérant la nécessité d'adapter au cours de l'exercice les crédits budgétaires,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 voix pour), décident :

- **d'approuver la Décision Modificative du Budget pour l'année 2015,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les écritures comptables résultant de cette décision modificative.**

5 - FINANCES - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016

Le budget primitif 2016 sera soumis au vote de l'assemblée délibérante lors de la prochaine séance du Comité Syndical qui se déroulera le mercredi 20 janvier 2016, soit dans le délai légal de deux mois à compter de la présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Dans ce cadre et conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est obligatoire de présenter les orientations budgétaires pour le budget 2016.

Monsieur ESNAULT profite de la présence de ses collègues élus pour demander sur chaque territoire les orientations en termes de prix. Il ressort que chaque territoire recherche la hausse la plus faible possible (redevance incitative ou en taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Il s'ensuit une discussion sur les tailles de bacs mis à disposition des ménages et de leur taux de présentation comme illustration des efforts faits par les ménages pour réduire les volumes.

Monsieur le Président explique que Valor3e s'inscrit dans cette démarche de recherche d'économie et limite à moins de 1% la hausse entre 2015 et 2016. Le remboursement anticipé d'un emprunt voté dans le cadre de la Décision Modificative précédemment participe de cet effort en utilisant les crédits non consommés sur l'exercice 2015.

Monsieur le Président rappelle également que le vote du budget primitif se déroulera le 20 janvier 2016 au Centre d'Accueil des Déchets de la Communauté de Communes Loire Divatte.

Les membres du Comité Syndical prennent acte des orientations budgétaires pour l'année 2016 qui leur ont été présentées.

6 - BOURGNEUF-EN-MAUGES - CONVENTION AVEC BRANGEON ENVIRONNEMENT

Par délibération en date du 16 avril 2013, le Syndicat Mixte Valor3e a passé une convention avec l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT qui a pour objet la fourniture de gravats.

Cette convention a été conclue étant donné le mode d'exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux qui a été mis en place depuis 2013.

En effet, depuis le premier mars 2013, le principe d'exploitation est désormais le suivant :

- dépôt en vrac des refus de compostage issus de l'usine de compostage,
- mise en place et compactage des refus via un compacteur de type « pied de mouton »,
- recouvrement périodique avec des matériaux inertes.

Etant donné le besoin de matériaux inertes, et la proximité d'un gisement constitué par les gravats de déchetteries du SIRDOMDI, Valor3e a donc sollicité BRANGEON ENVIRONNEMENT pour fournir des gravats issus des déchetteries du territoire du SIRDOMDI.

Aujourd'hui il est nécessaire de renouveler cette convention puisque la précédente est arrivée à son terme.

Les éléments caractéristiques de ce nouveau partenariat sont les suivants :

- Fourniture par BRANGEON ENVIRONNEMENT de matériaux inertes en provenance des déchetteries du SIRDOMDI,
- Prix facturé à BRANGEON ENVIRONNEMENT : 3,10 € HT la tonne
- Durée : deux années puis deux reconductions expresses pour une année supplémentaire par reconduction
- Début de la prestation : 01/01/2016

Monsieur le Président explique qu'il s'agit ainsi d'une petite recette pour Valor3e car les tonnages annuels sont très faibles. En effet, il n'est procédé à des recouvrements périodiques que de manière irrégulière pour respecter la tolérance de la fiscalité de la TGAP et naturellement qu'en cas de besoin en complément du compactage.

Considérant les besoins de Valor3e pour assurer les recouvrements périodiques au sein de son installation de stockage des déchets non dangereux,

Considérant l'existence des gisements situés à proximité,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre des solutions locales,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe d'une convention avec BRANGEON ENVIRONNEMENT dont les éléments sont présentés ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 15h45.

Le Président,
Jacky BOURGET

Le Secrétaire de Séance,
Cédric VAN VOOREN

Danielle ALLAIN	Joël BARAUD	Christian BERNARD
Jean-Paul BREGEON	Philippe BRETAUDEAU	Paul CORBET
Fabrice CUCHOT	Mireille DALAINE	Maurice DILE
Gérard ESNAULT	Jean-René FONTENEAU	Danièle GADAIS
Serge GUINAUDEAU	Jacques LUCAS	Pierre MALINGE
Roland OUVRARD	Jacques RETHORE	Denis SOURICE
Jean TEURNIER		